



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 18 -AOÛT 2020

PUBLIÉ LE 27 AOÛT 2020

PREFECTURE
- DPPPAT/BCI

SOMMAIRE

PREFECTURE

DPPPAT/BCI

Arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2020-047 confiant la suppléance du poste de Mme la préfète de l'Aude à M. Luc ANKRI, sous-préfet de NARBONNE du jeudi 27 août 2020 à 12 h 00 au vendredi 28 août 2020 24 h 00

**Arrêté préfectoral n° DPPAT-BCI-2020-047 confiant la suppléance du poste
de Madame la Préfète de l'Aude, du jeudi 27 août 2020 à 12H au vendredi 28 août 2020 24H.**

La Préfète de l'Aude
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 27 octobre 2017 portant nomination de M. Luc ANKRI, en qualité de sous-préfet de Narbonne ;

VU le décret du 9 octobre 2019 portant nomination de Mme ELIZEON Sophie en qualité de préfète de l'Aude.

CONSIDÉRANT l'absence concomitante de la préfète et du secrétaire général de la préfecture de l'Aude, du jeudi 27 août 2020 à 12H au vendredi 28 août 2020 24H.

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Monsieur Luc ANKRI, en sa qualité de sous-préfet de Narbonne, est chargé d'assurer la suppléance du poste de préfet du jeudi 27 août 2020 à 12H au vendredi 28 août 2020 24H.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Monsieur Luc ANKRI, sous-préfet de Narbonne, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 4 : Madame le Préfète de l'Aude et Monsieur Luc ANKRI, sous-préfet de Narbonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 26 AOUT 2020

La Préfète,


Sophie ELIZEON